Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Séance ordinaire du 13 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 13 février à 19 h 30, à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Lafrance ainsi que mesdames Marie V. Laporte et Geneviève Bergeron, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Est absente, madame Catherine Belleau-Arsenault, conseillère siège # 4.

Est également présente madame Chantal Baril greffière-trésorière et directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ordinaire ouverte à 19 h 40 et donne les consignes d'usages.

02-24-018 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance Appuyé par monsieur Julien Fournier

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.1 et les suivants et que le point Affaires nouvelles demeure ouvert.

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024
- **3.2** Attestation de réception des déclarations des intérêts pécuniaires

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

- **3.3** Entretien des locaux Augmentation
- 3.4 Club Alléghanish Autorisation de circuler Grande-Ligne sur accotement
- 3.5 Sécurité Alimentaire Demande d'aide financière
- **3.6** Desserte incendie Princeville Augmentation des frais d'administration

4. LÉGISLATION

4.1 Adoption du règlement 368-2024, modifiant le règlement numéro 317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques 2024

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

6.1 Résultats d'ouverture des soumissions du 2^e appel d'offres #2024-01 pour le déneigement, le déglaçage et l'entretien du réseau routier municipal pour une durée de 5 ans – Octroi de contrat

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- **8.1** Résultats d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2024-02 Construction d'un nouvel hôtel de ville et bibliothèque municipale
- **8.2** Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC d'Arthabaska à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne
- **8.3** Autorisation dépôt d'une demande de subvention Programme 4500 Bornes d'Hydro-Québec

9. LOISIRS ET CULTURES

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

10.	AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL
	10.1
	10.2
	10.3 10.4
	10.5
	10.5
11.	SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT
12.	PÉRIODE DE QUESTIONS
13.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
1.2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024
	ATTENDU 0115
	ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 16 janvier 2024;
	EN CONSÉQUENCE il est proposé por modores Mario V. Loronto, apprové por
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire
	la lecture du procès-verbal du 16 janvier 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.
	ADOPTÉE
	ADOFILL
2.	CORRESPONDANCE
۷.	COMMEDI CIADANCE
3.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
3.1	ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2024

02-24-019

02-24-020

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **156 724.60** \$.

ADOPTÉE

3.2 ATTESTATION DE RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'elle a reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus à la séance du mardi 13 février.

ADOPTÉE

02-24-021 3.3 ENTRETIEN DES LOCAUX - AUGMENTATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Gauthier est responsable de l'entretien de nos locaux;

CONSIDÉRANT QU'il nous a demandé une augmentation du forfait d'entretien pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le forfait était d'un montant de 170 \$ par mois et qu'avec l'augmentation il sera de 190 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'accepter l'augmentation et de poursuivre avec les services de monsieur Renaud Gauthier pour l'entretien ménager.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

ADOPTÉE

02-24-022 3.4 CLUB ALLÉGHANISH – AUTORISATION DE CIRCULER GRANDE-LIGNE SUR L'ACCOTEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Alléghanish nous demande l'autorisation de circuler sur l'accotement de la Grande-Ligne pour terminer la saison de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fortunat a donné son autorisation pour que les motoneiges puissent circuler sur la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est temporaire, qu'une autre option sera regardée pour la saison de motoneige 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'autoriser le Club de motoneige Alléghanish à circuler sur une partie de la Grande-Ligne soit à la sortie du trajet actuel soit du 4^e rang et de tourner vers la gauche pour faire le trajet temporaire.

ADOPTÉE

3.5 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les élus sont sensibles à la cause et aux besoins de la Sécurité alimentaire. Cependant, comme nous n'avions pas prévu au budget le montant et que les élus veulent prendre le temps d'analyser la demande pour le moment, le conseil ne donnera pas suite.

ADOPTÉE

02-24-023 3.6 DESSERTE INCENDIE PRINCEVILLE – AUGMENTATION DES FRAIS D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie avec la ville de Princeville qui se termine en 2026;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

CONSIDÉRANT QU'en 2019 nous avons signé un addenda pour que les frais d'administration s'élèvent à 13 %;

CONSIDÉRANT QU'un calcul interne place les frais d'administration à 14 %;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville souhaite émettre à nouveau un addenda à l'entente afin de fixer les frais d'administration à 14 %;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des frais de 1 % représentera un coût supplémentaire d'environ 500 \$ par année pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'autoriser la ville de Princeville à procéder à l'addenda de notre entente de fourniture de services pour la protection et la prévention incendie pour faire augmenter les frais d'administration de 13 % à 14 %.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION

02-24-024 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2019 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2024

Sur proposition de madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le Règlement numéro 368-2024 modifiant le règlement numéro 317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024.

Une copie de ce règlement sera disponible sur le site Internet ou au bureau municipal entre 9 h et midi et 13 h à 16 h du lundi au jeudi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

02-24-025 6.1 RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 2^E APPEL D'OFFRES #2024-01 POUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR UNE DURÉE DE 5 ANS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un 2^e appel d'offres pour le déneigement, le déglaçage et l'entretien du réseau routier municipal pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'ouverture des soumissions le lundi 12 février à 11 h et que nous avons reçu les soumissions suivantes :

Entrepreneur	Année	Coût / km Forfait clé en main	Coût / km Incluant la prise en charge de la municipalité
Groupe FJH			
Construction inc.	2024-2025	8 354.15 \$	6 491.13 \$
	2025-2026	8 354.15 \$	6 491.13 \$
	2026-2027	8 354.15 \$	6 491.13 \$
	2027-2028	8 354.15 \$	6 491.13 \$
	2028-2029	8 354.15 \$	6 491.13 \$

Excavation			
Gagnon et Frères	2024-2025	8 800.00 \$	7 500.00 \$
	2025-2026	8 900.00 \$	7 600.00 \$
	2026-2027	9 000.00 \$	7 700.00 \$
	2027-2028	9 100.00 \$	7 800.00 \$
	2028-2029	9 100.00 \$	7 900.00 \$

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Cité Construction			
TM inc.	2024-2025	9 525.00 \$	8 440.00 \$
	2025-2026	9 550.00 \$	8 460.00 \$
	2026-2027	9 575.00 \$	8 480.00 \$
	2027-2028	9 600.00 \$	8 500.00 \$
	2028-2029	9 625.00 \$	8 500.00 \$

Ferme Joliboeuf			
inc.	2024-2025	12 500.00 \$	10 500.00 \$
	2025-2026	13 125.00 \$	11 025.00 \$
	2026-2027	13 781.25 \$	11 576.25 \$
	2027-2028	14 470.31 \$	12 155.06 \$
	2028-2029	15 193.83 \$	12 762.82 \$

Excavation			
Tourigny inc.	2024-2025	14 711.66 \$	12 256.09 \$
	2025-2026	14 711.66	12 256.09 \$
	2026-2027	14 711.66 \$	12 256.09 \$
	2027-2028	14 711.66 \$	12 256.09 \$
	2027-2028	14 711.66 \$	12 256.09 \$

CONSIDÉRANT QUE nous avons vérifié la conformité de la soumission la plus basse soit celle du Groupe FJH Construction inc. qui s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de donner le contrat de déneigement, de déglaçage et l'entretien du réseau routier municipal pour une durée de 5 ans au Groupe FJH pour un contrat clé en main à 8 354.15 \$ pour les 5 années du contrat.

ADOPTÉE

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Monsieur André Thibodeau, conseiller au siège # 1 mentionne qu'il n'est pas d'accord avec la décision de donner les chemins d'hiver à contrat. Selon lui, nous aurions réussi à diminuer les coûts en reprenant le déneigement de nos chemins, ce qui nous aurait permis de diminuer l'impact du futur hôtel de ville / bibliothèque.

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE L'APPEL D'OFFRES 2024-02 CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour l'hôtel de ville et la bibliothèque municipale. Voici les résultats pour votre information :

Entrepreneur	Montant soumissionné
	avant taxes
GNF Construction	3 101 027.57 \$
Abriart Inc.	3 398 999.78 \$
Les Constructions Pépin et Fortin	3 517 286.37 \$
inc.	
SG Construction	3 529 000.00 \$

Nous devons attendre l'analyse des conformités des soumissions par les professionnels et suivre les différentes étapes des subventionnaires.

Le conseil municipal fait une présentation du projet de construction sur PowerPoint.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

02-24-026 8.2 RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC D'ARTHABASKA À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté une résolution portant le numéro 2023-09-2922, en date du 6 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'un projet déposé conjointement entre la MRC et un producteur privé en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2024, la MRC d'Arthabaska a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC d'Arthabaska entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

Sur une proposition du conseiller monsieur André Thibodeau, appuyé par le conseiller monsieur Nicolas Paris-Lafrance, il est résolu à la majorité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle;

QUE le maire ou la directrice générale soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur Julien Fournier, conseiller au siège # 2, mentionne qu'il n'appuie pas cette décision-là. Il a des réserves importantes par rapport à la façon que les gens impactés ont été consultés et ça ne correspond pas à sa vision du développement

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

du territoire. Cependant, il respecte la décision de ses collègues. On nous offre comme Municipalité d'être investisseur avec des revenues garanties et c'est intéressant. À la fois, il est quand même contre le projet pour les raisons qu'il a souvent énumérées à la MRC.

02-24-027 8.3 AUTORISATION DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME 4500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons faire l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques au prochain emplacement du futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a un programme d'Hydro-Québec qui se nomme 4500 Bornes et par lequel il est possible de recevoir un montant admissible de 12 000 \$ pour chaque borne et qu'il faut faire l'achat minimum de 4 bornes simples de type Smart Two avec système de rappel de câble et de les installer dans un stationnement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, de déposer un projet dans le cadre du programme 4500 Bornes.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

- 9.1 Activités à venir
- 10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10.1

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

10.2		
10.3		
10.4		
10.5		
11.	SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT	
12.	PÉRIODE DE QUESTIONS	
12.	PLRIODE DE QUESTIONS	
	Des citovens se sont déplacés	en grand nombre pour nous partager leurs
		nements pour le projet de construction de
	·	èque. Nous vous référons sur le site Internet
		uivante : www.sainte-helene-de-chester.ca si
	vous souhaitez écouter l'enregi	
	_	
13.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	
		oroposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par
mons	ieur Nicolas Paris-Lafrance de lev	er l'assemblée à 21 h 35.
(c) c	IGNÉ	(S) SIGNÉ
	stian Massé	(5) SIGNE Chantal Baril
Maiı		Directrice générale et
		greffière-trésorière

02-24-028

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Le Maire, Monsi de ne pas exerce	eur Christian Massé a pris connaissance de toutes les résolutions et décide er son veto.
	Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 5 mars 2024